

Une nouvelle vision pour les alliances «universités européennes»

2025/2036(INI) - 11/09/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 461 voix pour, 100 contre et 48 abstentions, une résolution sur une nouvelle vision pour les alliances «universités européennes».

Le Parlement a pris acte de l'accueil chaleureux réservé par les établissements d'enseignement supérieur à l'initiative «universités européennes» et du rôle de cette initiative dans la levée des obstacles à la coopération transfrontière et internationale dans l'enseignement supérieur, notamment la fragmentation des financements, les disparités entre systèmes d'agrément et les obstacles juridiques.

Les députés sont convaincus du potentiel des alliances **pour renforcer l'espace européen de l'enseignement supérieur** et se félicitent de l'augmentation significative du nombre de projets de mobilité impliquant des étudiants, des apprenants tout au long de la vie et des chercheurs, ainsi que du personnel universitaire et non universitaire dans les universités participant à des alliances.

Ils constatent toutefois que l'objectif initial de parvenir à une mobilité sans discontinuité pour 50% des étudiants dans les alliances participantes n'a pas encore été atteint et que sa réalisation demeurera complexe en l'absence de mécanismes de financement adaptés. Il existe une concurrence potentielle entre les programmes de mobilité des alliances et la mobilité générale Erasmus+ des universités, qui se partagent les mêmes fonds limités.

La résolution souligne qu'il est nécessaire que les alliances défendent les valeurs de l'Union, la résilience démocratique et l'autonomie institutionnelle, et promeuvent une citoyenneté active. Les députés accueillent favorablement les initiatives fondées sur des valeurs telles que la coopération solidaire avec l'Ukraine, la portée mondiale des alliances et le rôle des alliances dans la préparation de l'adhésion des pays candidats du voisinage oriental et des Balkans occidentaux. Ils estiment que les alliances devraient être étroitement alignées sur le marché du travail pour répondre aux pénuries de compétences et aux enjeux de compétitivité de l'Europe.

Recommandations

Le Parlement encourage les alliances à **approfondir le lien entre l'éducation et la recherche** et met en lumière l'importante capacité des alliances à créer des réseaux d'excellence transfrontières pour les chercheurs et à partager et diffuser des connaissances au niveau européen et au-delà, en particulier dans les STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), y compris dans des domaines stratégiques pour l'Union.

Les députés ont formulé les recommandations suivantes :

- passer d'une «logique de projet» à une coopération à long terme transformatrice en mettant en place une approche de financement qui permet cette transition;
- nécessité d'un financement coordonné, durable et prévisible des alliances actuelles. Il s'agit de veiller à ce que les procédures de candidature et de déclaration restent aussi simples que possible et d'encourager une procédure de renouvellement accélérée pour les alliances réussies;

- étudier la viabilité de la création d'une solution sur mesure pour le financement des alliances entre universités européennes dans le cadre financier pluriannuel pour l'après-2027, avec la possibilité de créer un programme distinct;
- présenter une stratégie d'investissement globale pour les alliances intégrant des synergies avec des programmes de l'Union tels qu'Horizon Europe, le Fonds européen pour la compétitivité, le Fonds social européen plus et le Fonds européen de développement régional;
- encourager les partenariats et la coopération structurée entre les universités et les entreprises afin de créer des systèmes intégrés qui favorisent l'innovation et la formation technique et professionnelle de haut niveau, et facilitent la transition des étudiants vers le marché du travail;
- renforcer l'internationalisation des alliances étant donné que les alliances se situent à un niveau se prêtant à l'établissement de partenariats avec des pays tiers, notamment les pays candidats à l'adhésion à l'Union;
- investir dans des infrastructures numériques sûres et renforcer les initiatives existantes telles que la carte d'étudiant européenne, consolider l'interopérabilité des systèmes informatiques et aligner les politiques européennes et nationales afin de créer de véritables campus virtuels interuniversitaires européens;
- étendre l'utilisation des microcertifications, en s'appuyant sur les meilleures pratiques, afin d'intégrer les alliances dans un environnement d'apprentissage plus vaste et ainsi rapprocher leur travail de celui d'autres établissements d'apprentissage non formel;
- ajouter des critères à d'éventuels appels futurs se rapportant à des thématiques liées à l'autonomie stratégique et à la compétitivité européennes, tels que la résilience, l'énergie, le changement climatique, la transition numérique et les compétences numériques, ainsi que la défense.

Le Parlement a souligné qu'il est nécessaire que les alliances disposent des structures et des capacités appropriées pour soutenir le transfert du monde universitaire vers les entreprises. Il a insisté sur la nécessité de campagnes de sensibilisation et d'information efficaces et accessibles sur les alliances entre universités européennes afin d'encourager une plus forte participation.